



AS NOZAY TENNIS : Règlement intérieur

(version Juin 2023)

1 – UTILISATION DES COURTS

Avant de jouer, chaque adhérent doit avoir réservé son heure de jeu en se connectant sur l'application Ten'Up. La possibilité de réserver une heure de jeu s'effectue sur une période de 8 jours selon le principe du premier inscrit, premier servi.

Tout court non occupé 15 minutes après le début de l'heure de réservation est considéré comme disponible pour les autres joueurs.

Les joueurs présents sur le court doivent correspondre à ceux inscrits sur le planning de réservation.

1.2 – Accès aux courts

L'accès aux courts est réservé aux adhérents des sections tennis de l'A.S. Nozay et de Nokia, selon des plages horaires attribuées à chacune ; de plus l'accès aux courts est limité de 8h30 à 22h30 selon la réglementation du site de Villarceau.

Toute autre pratique que celle du tennis est strictement interdite sur les courts (vélo, foot, trottinette ...).

Chaque joueur est tenu de respecter les installations, de les laisser propres, d'éteindre les lumières et de fermer les portes en quittant le court.

Les heures affectées aux cours collectifs encadrés par un éducateur sont prioritaires.

Les compétitions organisées par le club ou la Fédération Française de Tennis sont prioritaires sur le tennis loisir.

Court couvert :

- Le port de chaussures de tennis propres est obligatoire.
- Les semelles noires sont interdites.
- Les parents sont responsables de la bonne utilisation de la structure par leur enfant.

2 – ECOLE DE TENNIS

2.1 – Généralités

Les élèves des cours de tennis doivent obligatoirement être inscrits à la section en tant qu'adhérent.

La responsabilité de la section Tennis est engagée uniquement pendant les cours.

Toute absence « prolongée » doit être signalée à l'éducateur responsable du cours.

En cas d'absence prolongée, sans motif connu, la place pourra être considérée comme disponible pour les adhérents en liste d'attente.

L'AS Nozay Tennis ne saura être tenue responsable de l'annulation d'un cours en cas d'indisponibilité des structures (intempéries, non-disponibilité des structures imposée par la mairie, ...); dans ce cas, il sera à la charge de l'enseignant de déterminer un créneau de remplacement dans la mesure du possible.

2.2 – Enfants

Avant de laisser son enfant à l'école de Tennis, le parent accompagnant doit s'assurer qu'il y a bien un responsable pour l'accueillir.

Le transport des enfants aller et retour sur le lieu du cours est de la responsabilité des parents.

L'enfant reste sous la responsabilité des parents sauf pendant la durée du cours, il est alors sous la responsabilité de l'enseignant.

Les parents doivent signifier par écrit au professeur, en début de saison, s'ils souhaitent que leur enfant soit gardé dans les installations jusqu'à leur arrivée. A défaut, l'enfant sera autorisé à quitter seul les installations.

Lorsqu'un accident survient à l'école de tennis à un enfant, l'éducateur applique les procédures suivantes :

- Appel des parents si l'accident n'est pas grave. Les parents disponibles emmèneront eux-mêmes leur enfant chez le médecin ; aucun personnel de la section Tennis n'est habilité à accompagner un enfant chez un médecin.
- Appel des parents puis des pompiers si l'accident est plus grave, sans toutefois qu'il présente un caractère d'extrême urgence. Si l'enfant doit être transporté à l'hôpital, nous souhaitons qu'il soit accompagné par ses parents s'ils sont disponibles et joignables.
- Appel des pompiers, puis des parents si l'accident demande une intervention rapide.
- Appel des pompiers si personne n'est joignable, dans tous les cas (fièvre, etc...).

Il est donc important de nous signaler toute modification qui interviendrait en cours d'année dans votre situation familiale, professionnelle ainsi que tout changement d'adresse et de numéro(s) de téléphone.

3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute inscription doit être obligatoirement accompagnée de son règlement annuel.

Il n'y a pas de remboursement sur l'adhésion une fois la licence établie auprès de la Fédération Française de Tennis.

Un remboursement partiel sur la cotisation à l'école de tennis est possible uniquement en cas

- De blessure, d'accident ou d'impossibilité médicale de plus de 6 semaines justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude)
- De grossesse
- De déménagement

4 – COMPETITIONS EQUIPES

Les adhérents disposant d'une licence compétition peuvent se voir proposer d'intégrer une équipe par la commission compétition ou les enseignants.

Un joueur ayant accepté d'intégrer une équipe de compétition s'engage à :

- Se rendre disponible pour les rencontres, sauf cas de forces majeures (événements familiaux, blessures,...)
- Rester avec son équipe jusqu'au terme de la rencontre
- Avoir un esprit de courtoisie vis-à-vis des équipes adverses

5 – CONDITIONS GENERALES

Chaque adhérents doit s'assurer d'être en conformité avec la réglementation FFT concernant les certificats médicaux.

Droit à l'image : des photos des adhérents pourront être prises lors de leurs activités au sein du club pour affichage dans nos structures ou diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux du club. En cas d'opposition, une demande écrite devra être adressée au Bureau de la section tennis

Les membres du bureau sont chargés de l'application du règlement intérieur.

Le bureau pourra, selon la gravité des faits reprochés à l'adhérent, lui délivrer un avertissement, prononcer son exclusion temporaire ou définitive.

La cotisation annuelle du membre exclu reste acquise à l'A.S. Nozay Tennis.

Les réclamations ou suggestions peuvent être adressées aux membres du bureau.

La politesse et la courtoisie doivent présider en tout temps entre adhérents et envers les enseignants.

Tout adhérent est invité à respecter et à maintenir la propreté des courts et signaler tout incident ou dégradation.

Les adhérents doivent respecter et faire respecter le règlement.

La section Tennis décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur et aux abords des courts.

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur et des statuts

**AS Nozay Tennis
Mairie de Nozay
91620 NOZAY**

Site : <https://www.asnozaytennis.com>

Mail : asnozaytennis91@gmail.com